



LABEL INTERNATIONAL DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU MORBIHAN

1. Contexte et objectifs du label
2. Un dossier de candidature qui repose sur 4 critères
3. Procédure de labellisation
4. 10 établissements déjà labellisés : 4 écoles ; 6 collèges/lycées
5. Actions et mises en œuvre dans les établissements
6. Conclusion et suite à donner

1. Contexte et objectifs du label

Il est aujourd'hui incontournable de prendre en compte le contexte international et l'environnement socio-culturel dans lequel les jeunes vont grandir pour devenir des citoyens ouverts sur le monde. C'est un véritable enjeu social, un défi éducatif.

Fort de ce constat, l'enseignement catholique national partant d'une expérimentation et d'un lancement dans un diocèse, a souhaité encourager les actions et les projets existants dans les établissements en matière d'ouverture et permettre de développer encore davantage les propositions dans les établissements qui en ont le projet.

Cette proposition est faite à tous les établissements - écoles, collèges et lycées - pour que les élèves puissent évoluer dans un établissement ouvert à l'international, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Cette démarche de label « Etablissement international » a pour objectif :

- *D'apprendre à se connaître et prendre le temps de découvrir les autres ;*
- *Encourager à la rencontre, connaître la culture et comprendre la société de l'autre ;*
- *Appréhender d'autres schémas éducatifs et modes de vie familiale ;*
- *Découvrir d'autres modèles économiques, un autre rapport au travail, aux relations professionnelles, aux temps de loisirs ;*
- *Vivre le dialogue interculturel et interreligieux.*

L'objectif est de proposer et de valoriser une ouverture internationale de l'établissement dans toutes ses dimensions : Educative, Pédagogique, Solidaire, Spirituelle.

2. Un dossier de candidature qui repose sur 4 critères

Un référentiel de labellisation a été réalisé, autour de 4 critères permettant aux établissements qui le souhaitent de s'inscrire dans la démarche :

1. L'ouverture internationale et l'ouverture aux autres inscrites dans le projet éducatif, pour les vivre au quotidien
2. L'accueil des élèves et des personnels étrangers au sein de l'établissement
3. La mobilité des élèves et l'apprentissage des langues
4. La formation pour tous et l'accompagnement des personnels

Mais concrètement, à quoi va servir le label « Etablissement International »?

Inventorier et relire en équipe l'ensemble des initiatives et des projets engagés sur le volet international et proposés dans l'établissement

Créer des outils et donner des pistes de développement aux établissements

Encourager et faciliter la mobilité et l'apprentissage des langues pour les enfants, les jeunes et les adultes qui les accompagnent dans leur cursus

Assurer un continuum international « école, collège, lycée » grâce au travail en réseau avec les autres établissements labellisés

Rendre visible l'ouverture internationale des établissements, une vraie plus-value dans le parcours de l'élève

3. Procédures de labellisation

Les établissements candidats à la labellisation doivent remplir un dossier qui se compose de 4 critères précédemment cités.

Une commission de labellisation se réunit chaque année en janvier pour examiner l'ensemble des dossiers. Elle est composée des membres suivants :

- Un représentant des chefs d'établissement du 1^{er} degré
- Un représentant des chefs d'établissement du 2nd degré
- Un représentant d'une autre DDEC (à ce jour DDEC 44, dans laquelle a été initié ce label)
- Un enseignant (de langue ou non)
- Un représentant du conseil de direction de la DDEC
- La référente « Langues vivantes » de la DDEC
- Des chargés de mission qui accompagnent les établissements et leurs chefs d'établissement sur le terrain
- Le prêtre accompagnateur de l'enseignement catholique du Morbihan et coordonnant le service Formation Humaine

Cette commission évalue les actions proposées et leur pertinence par rapport aux critères demandés.

Puis, elle valide et délivre le label pour une durée de 3 ans.

Une fois la labellisation signifiée au chef d'établissement, le logo et la communication peuvent être diffusés sur les supports ad hoc : site internet, plaquette établissements, réseaux sociaux, presse...

Chaque chef d'établissement se voit remettre la plaque avec le logo à installer sur les façades de son établissement.

Nous sommes présents aujourd'hui aussi pour cela, c'est pourquoi chaque école, collège et lycée va recevoir tout à l'heure la plaque label « Etablissement International » qui permettra d'identifier visuellement que l'établissement porte une attention particulière à l'ouverture au Monde et est force de proposition d'actions et de projets concrets.

4. Dix établissements labellisés

Dix établissements sont d'ores et déjà labellisés dans le cadre de l'année expérimentale qui vient d'être menée pour évaluer et jauger la pertinence des critères par rapport au contexte de l'enseignement catholique du Morbihan :

- Ecole Sainte-Marie La Salle Arradon
- Ecole Saint-Christophe La Salle, Lorient
 - Ecole Sainte-Anne, Plougoumelen
 - Ecole Sainte-Jehanne d'Arc, Vannes
- Collège Saint-Jean Baptiste La Salle, Arradon
- Collège Lycée Saint-François Xavier, Vannes
 - Lycée Saint-Louis Lorient
 - Lycée Jean Queinnec, Malestroit
 - Lycée La Touche, Ploermel
- Lycée Jeanne d'Arc Saint-Ivy, Pontivy

5. Actions et mises en œuvre dans les établissements

De nombreuses actions existent déjà dans les écoles, les collèges et les lycées qui ont été labellisés.

Voici quelques témoignages de chefs d'établissement présents ou de leurs représentants, sur les champs de la solidarité, de dialogues interculturels et interreligieux, des partenariats, de la mobilité des élèves, de développement de l'offre d'enseignements linguistiques, de l'accueil de jeunes étrangers (« volontaire international », élèves...), de stages pour le personnel enseignant et non enseignant...

6. Conclusion et suite à donner

- Poursuivre les partenariats pour enrichir les propositions faites aux établissements labellisés :
 - . OIEC (Office International de l'Enseignement Catholique)
 - . Partenariat avec le CECCE (Conseil des Ecoles Catholiques du Centre-Est du Canada) en Ontario
 - . DCC (Délégation Catholique pour la Coopération)
- Proposer des personnes-ressources et des relais pour développer la mobilité et mettre en place des projets notamment Erasmus+ ;
- Travailler avec de nouveaux établissements dans cette dynamique d'ouverture au Monde et d'ouverture aux autres dans toutes leurs dimensions (avec ou sans l'obtention du label) ;
- Faire de l'ouverture internationale un axe de développement au service du bien commun et de la formation intégrale de la personne ;

Mot de conclusion de Monsieur Gouraud précisant :

- l'encouragement fait aux établissements labellisés à poursuivre dans cette dynamique permettant l'ouverture au Monde.
- le soutien à tous les autres établissements de l'enseignement catholique du Morbihan à vivre cette ouverture, humblement à leur niveau, mais avec cette conviction que l'ouverture à l'autre permet de vivre dans un climat positif et serein au sein de nos établissements scolaires.